

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives**

**A.Gt 19-07-2007**

**M.B. 04-10-2007**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des communautés et des régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des comptes,

Vu le décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives, tel que modifié par le décret du 27 mars 2002;

Vu le décret du 15 décembre 2006 contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2007;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 décembre 1995 relatif au contrôle administratif et budgétaire;

Vu la proposition de répartition arrêtée par la Commission des discriminations positives en date du 30 mai 2007;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 21 juin 2007;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 19 juillet 2007;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Un subside global de sept cent vingt mille quatre cent cinquante-cinq euros (720.455,00 EUR) à charge du crédit inscrit à l'allocation de base 01.06 du programme d'activités 90 de la division organique 52 est alloué aux Pouvoirs organisateurs des implantations du réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné reconnues en discriminations positives.

**Article 2.** - Le subside visé à l'article 1<sup>er</sup> est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'équipement reprises en annexe.

**Article 3.** - Le subside est réparti entre les implantations énumérées ci-après conformément au tableau de synthèse présenté par la Commission des discriminations positives :



## Implantations bénéficiaires :

N°Fase de l'établissement	N°Fase de l'implantation	Dénomination de l'établissement	Adresse de l'implantation concernée	Code postal	Commune/Localité	Moyens de fonctionnement octroyés
00132	00201	INSTITUT ST-LOUIS	Rue du Marais, 113	1000	BRUXELLES	14.000,00 €
03230	08996	INSTITUT DOMINIQUE PIRE	Rue T'Kint, 28	1000	BRUXELLES	2.000,00 €
03230	00209	INSTITUT DOMINIQUE PIRE	Rue De Lenglentier, 6-14	1000	BRUXELLES	14.765,00 €
00138	00210	COLLEGE LA FRATERNITE	Rue de Molenbeek, 173	1020	BRUXELLES	14.500,00 €
00138	00784	COLLEGE LA FRATERNITE	Chaussée d'Anvers, 28	1000	BRUXELLES	9.500,00 €
00422	00775	CENTRE SCOL. STE-MARIE - LA SAGESSE	Chaussée de Haecht, 164	1030	BRUXELLES	25.387,16 €
00423	00776	INSTITUT DE LA STE-FAMILLE D'HELMET	Rue Chaumontel, 5	1030	BRUXELLES	21.061,07 €
00428	00785	INSTITUT TECHN. CARDINAL MERCIER-N-D DU SACRE-COEUR	Boulevard Lambermont, 17	1030	BRUXELLES	26.500,00 €
00208	00332	CENTRE SCOL. ST-MICHEL	Rue Dupont, 20	1030	BRUXELLES	9.000,00 €
00209	00334	INSTITUT ST-JOSEPH D'ENSEIGN. TECHNIQUE	Rue des Alliés, 315	1190	BRUXELLES	8.226,05 €
00288	00466	CENTRE SCOL. EPERONNIERS-MERCELIS	Rue Mercelis, 36	1050	BRUXELLES	11.200,00 €
00288	00469	CENTRE SCOL. EPERONNIERS-MERCELIS	Rue de l'Etuve, 56	1000	BRUXELLES	19.100,00 €
00366	00689	INSTITUT DES FILLES DE MARIE	Rue Théodore Verhaegen, 8	1060	BRUXELLES	32.375,00 €
00367	00692	INSTITUT ST-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE	Rue Moris, 19	1060	BRUXELLES	22.500,00 €
00030	00046	INSTITUT N-D	Rue de Fiennes, 66	1070	BRUXELLES	9.373,33 €
00030	00047	INSTITUT N-D	Rue Jorez, 8A	1070	BRUXELLES	4.500,00 €
00040	00064	INSTITUT DE LA PROVIDENCE	Rue Haberman, 27	1070	BRUXELLES	13.072,00 €
00327	00675	INSTITUT DES URSULINES	Avenue du Sippelberg, 10	1080	BRUXELLES	13.550,00 €
00327	00676	INSTITUT DES URSULINES	Rue Jules Debecker, 71	1081	BRUXELLES	17.750,00 €
00352	00664	CAMPUS ST-JEAN	Chaussée de Merchtem, 11	1080	BRUXELLES	3.225,00 €
00352	00663	CAMPUS ST-JEAN	Chaussée de Ninove, 136	1080	BRUXELLES	13.000,00 €



N°Fase de l'établissement	N°Fase de l'implantation	Dénomination de l'établissement	Adresse de l'implantation concernée	Code postal	Commune/Localité	Moyens de fonctionnement octroyés
00388	00732	CENTRE SCOL. DES DAMES DE MARIE-HAECHT-PHILOMENE-LIMITE	Chaussée de Haecht, 68	1210	BRUXELLES	0,00 €
00388	00792	CENTRE SCOL. DES DAMES DE MARIE-HAECHT-PHILOMENE-LIMITE	Rue de la Limite, 27	1210	BRUXELLES	37.068,72 €
01999	03956	CENTRE SCOL. STE-VERONIQUE - MARIE-JOSE	Rue de Pitteurs, 25	4020	LIEGE	8.600,00 €
01992	07452	D.O.A. ST-LOUIS	Rue Basse-Wez, 85	4020	LIEGE	7.000,00 €
02000	04026	CENTRE SCOL. ST-LOUIS	Rue Basse-Wez, 85	4020	LIEGE	10.000,00 €
02125	04265	COLLEGE ST-MARTIN - I.S.M. PAIRAY	Rue du Chêne, 347	4100	SERAING	8.500,00 €
02125	04255	COLLEGE ST-MARTIN - I.S.M. PAIRAY	Rue de la Province, 101	4100	SERAING	10.550,00 €
02129	04264	INSTITUT D'ENSEIGN. SECONDAIRE STE-MARIE	Rue Cockerill, 148	4100	SERAING	35.000,00 €
02129	04262	INSTITUT D'ENSEIGN. SECONDAIRE STE-MARIE	Rue de la Glacière, 39	4100	SERAING	9.200,00 €
03049	02012	COMMUNAUTE EDUCATIVE ST-JEAN-BAPTISTE	Rue des Dames, 5	6224	WANFERCEE-BAULET	8.000,00 €
00910	01660	INSTITUT SAINT JOSEPH	Rue Pige au Croly, 37	6000	CHARLEROI	10.000,00 €
00917	01672	COLLEGE D'ENSEIGN. TECHNIQUE DES AUMONIERES DU TRAVAIL	Rue Jules Destrée, 69	6000	CHARLEROI	7.000,00 €
00920	01678	INSTITUT D'ENSEIGN. TECHNIQUE N-D	Rue de la Science, 52	6000	CHARLEROI	15.500,00 €
00984	01853	COLLEGE D'ENSEIGN. PROFES. DES AUMONIERES DU TRAVAIL	Rue Jules Destrée, 69	6000	CHARLEROI	5.000,00 €
00984	01854	COLLEGE D'ENSEIGN. PROFES. DES AUMONIERES DU TRAVAIL	Grand'rue, 185	6000	CHARLEROI	20.000,00 €
00941	01739	CENTRE SCOL. ST-JOSEPH - N-D	Rue Emile Strimelle, 1	6040	JUMET	9.831,00 €
00936	07463	INSTITUT STE-ANNE	Faubourg de Charleroi, 3	6041	GOSSELIES	10.000,00 €
00946	01754	LYCEE MIXTE FRANCOIS DE SALES	Rue des Vallées, 18	6060	GILLY	5.000,00 €
00946	06525	LYCEE MIXTE FRANCOIS DE SALES	Place des Haies, 10	6060	GILLY	36.910,67 €



N°Fase de l'établissement	N°Fase de l'implantation	Dénomination de l'établissement	Adresse de l'implantation concernée	Code postal	Commune/Localité	Moyens de fonctionnement octroyés
01058	07418	INSTITUT STE-MARIE	Rue des Sœurs, 5	6141	FORCHIES-LA-MARCHE	2.500,00 €
01058	06438	INSTITUT STE-MARIE	Boulevard du Midi, 161	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	0,00 €
01058	02040	INSTITUT STE-MARIE	Rue de l'Enseignement, 1	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	13.000,00 €
01058	06718	INSTITUT STE-MARIE	Rue du Beau Site, 28	6032	MONT-SUR-MARCHIENNE	3.100,00 €
01058	06437	INSTITUT STE-MARIE	Avenue Jules Destrée, 3	6031	MONCEAU-SUR-SAMBRE	1.800,00 €
01059	02062	INSTITUT D'ENSEIGN. TECHNIQUE STE-MARIE	Avenue Jules Destrée, 3	6031	MONCEAU-SUR-SAMBRE	2.000,00 €
01059	02061	INSTITUT D'ENSEIGN. TECHNIQUE STE-MARIE	Rue Emile Vandervelde, 49	6141	FORCHIES-LA-MARCHE	2.000,00 €
01059	02050	INSTITUT D'ENSEIGN. TECHNIQUE STE-MARIE	Boulevard du Midi, 161	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	7.000,00 €
01059	07417	INSTITUT D'ENSEIGN. TECHNIQUE STE-MARIE	Rue Joseph Parée, 14	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	0,00 €
01004	01909	INSTITUT STE-MARIE	Place d'Arenberg, 20	6200	CHATELINEAU	18.065,00 €
01004	01910	INSTITUT STE-MARIE	Rue des Chasseurs, 82	6200	CHATELET	0,00 €
01005	01911	COLLEGE SAINT PIERRE	Rue Lloyd George, 15	6200	CHATELINEAU	15.000,00 €
01194	02336	INSTITUT SAINT-FERDINAND	Avenue Maréchal Foch, 824	7012	JEMAPPES	7.450,00 €
01145	02251	INSTITUT DU SACRE-COEUR	Rue d'Orléans, 12	7340	PATURAGES	0,00 €
01145	02250	INSTITUT DU SACRE-COEUR	Rue des Dames, 77	7080	FRAMERIES	7.688,00 €
01415	02846	INSTITUT TECHNIQUE ST-JOSEPH (D2-D3)	Rue Gustave Boël, 23	7100	LA LOUVIERE	8.400,00 €
01418	02850	INSTITUT STE-MARIE	Rue de Bouvy, 35	7100	LA LOUVIERE	19.500,00 €
01429	02869	INSTITUT ST-JOSEPH D.O.A.	Rue Gustave Boël, 55	7100	LA LOUVIERE	10.800,00 €
01080	02107	INSTITUT ST-THERESE	Rue de Bouvy, 35	7100	LA LOUVIERE	2.000,00 €
01116	02194	INSTITUT TECHNIQUE ET COMMERCIAL DES AUMONIERES DU TRAVAIL	Rue de Caraman, 13	7300	BOUSSU	19.000,00 €
01251	02350	CENTRE SCOL. DON BOSCO	Rue de Mons, 2	7011	GHLIN	10.500,00 €
					<b>TOTAL</b>	<b>707.548,00 €</b>



Implantations sortantes :

N°Fase de l'établissement	N°Fase de l'implantation	Dénomination de l'établissement	Adresse de l'implantation concernée	Code postal	Commune/Localité	Moyens de fonctionnement octroyés
03230	08995	INSTITUT DOMINIQUE PIRE	Avenue de la Sablière, 1	1160	BRUXELLES	1.062,00 €
01899	03766	N-D SAINT LAMBERT ET ST-LAURENT DOA	Rue Elisa Dumonceau, 75	4040	HERSTAL	2.878,00 €
02356	04720	INSTITUT STE-CLAIRE	Rue Sècheval, 32	4800	VERVIERS	6.500,00 €
01429	06433	INSTITUT ST-JOSEPH D.O.A.	Grand'Place, 12	7070	LE ROEULX	355,00 €
01312	02618	INSTITUT ST-HENRI	Rue de l'Eglise, 6	7783	BIZET	2.112,00 €
					<b>TOTAL</b>	<b>12.907,00 €</b>

**Article 4.** - Les subventions inférieures ou égales à cinq mille euros sont liquidées en une seule tranche à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

**Article 5.** - Les subventions supérieures à cinq mille euros sont liquidées en deux tranches respectivement de 80 % et 20 % au 1<sup>er</sup> septembre 2007 et 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**Article 6.** - Au terme des activités prévues et au plus tard pour le 30 septembre 2008, le Pouvoir organisateur adresse un rapport d'activités à la Commission des discriminations positives.

**Article 7.** - Le Pouvoir organisateur tient à la disposition du service de la Vérification de la Communauté française, pendant une durée de dix ans, une comptabilité séparée, reprenant le compte détaillé des recettes et des dépenses accompagné de toutes les pièces originales justificatives indiquées chronologiquement.

**Article 8.** - Le Pouvoir organisateur est tenu de rembourser à la Communauté française tout montant non utilisé ainsi que toute dépense non conforme au descriptif repris en annexe ou pour laquelle les justificatifs sont couverts par une autre subvention.

**Article 9.** - Nonobstant l'article 8, le Pouvoir organisateur qui ne pourrait rencontrer l'exécution d'une des actions prévues conformément au descriptif repris en annexe peut introduire une demande motivée de réaffectation du montant non utilisé, permettant de renforcer les moyens déjà affectés à une ou plusieurs actions du descriptif susvisé.

**Article 10.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2007.

**Article 11.** - La Ministre-Présidente qui a l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 19 juillet 2007.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE****N° 1****INSTITUT ST-LOUIS**

Rue du Marais, 113

1000 BRUXELLES

**Implantation concernée :**

Rue du Marais, 113

1000 BRUXELLES

**MONTANT ALLOUE : 14.000,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Valorisation des "mezzanines" en un espace d'appartenance	14.000,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>14.000,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE****N° 2****INSTITUT DOMINIQUE PIRE**

Rue De Lenglentier, 6-14

1000 BRUXELLES

**Implantation concernée :**

Rue T'Kint, 28

1000 BRUXELLES

**MONTANT ALLOUE : 2.000,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Bibliothèque et centre de documentation	1.000,00 €
Fonds pour les activités culturelles	1.000,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>2.000,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA



**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 3

**INSTITUT DOMINIQUE PIRE**

Rue De Lenglentier, 6-14

1000 BRUXELLES

**Implantation concernée :**

Rue De Lenglentier, 6 -14

1000 BRUXELLES

**MONTANT ALLOUE : 14.765,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Bibliothèque et centre de documentation	5.000,00 €
Embellissement et pacification des lieux	4.265,00 €
Fonds de couverture des activités culturelles et des voyages de découverte	4.000,00 €
Ouvrier d'entretien PTP	1.500,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>14.765,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 4

**COLLEGE LA FRATERNITE**

Rue de Molenbeek, 173

1020 BRUXELLES

**Implantation concernée :**

Rue de Molenbeek, 173

1020 BRUXELLES

**MONTANT ALLOUE : 14.500,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Modernisation du mobilier dans les classes	13.000,00 €
PTP part patronale (3)	1.500,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>14.500,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA



**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 5

**COLLEGE LA FRATERNITE**

Rue de Molenbeek, 173

1020 BRUXELLES

**Implantation concernée :**

Chaussée d'Anvers, 28

1000 BRUXELLES

**MONTANT ALLOUE : 9.500,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Modernisation du mobilier dans les classes	6.000,00 €
Intervention dans la sécurisation urgente du site	3.000,00 €
PTP part patronale (1)	500,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>9.500,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 6

**CENTRE SCOL. STE-MARIE - LA SAGESSE**

Chaussée de Haecht, 164

1030 BRUXELLES

**Implantation concernée :**

Chaussée de Haecht, 164

1030 BRUXELLES

**MONTANT ALLOUE : 25.387,16 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Français comme langue identitaire	1.500,00 €
Médiation sociale et scolaire	1.500,00 €
Animation autour du livre	1.000,00 €
Investissement de l'espace scolaire	17.955,16 €
Protection des bâtiments	2.000,00 €
Location d'un garage pour la remorque VTT	1.432,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>25.387,16 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA



**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 7

**INSTITUT DE LA STE-FAMILLE D'HELMET**

Rue Chaumontel, 5

1030 BRUXELLES

**Implantation concernée :**

Rue Chaumontel, 5

1030 BRUXELLES

**MONTANT ALLOUE : 21.061,07 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Aménagement et sécurisation des locaux	21.061,07 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>21.061,07 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 8

**INSTITUT TECHN. CARDINAL MERCIER-N-D DU SACRE-COEUR**

Boulevard Lambermont, 17

1030 BRUXELLES

**Implantation concernée :**

Boulevard Lambermont, 17

1030 BRUXELLES

**MONTANT ALLOUE : 26.500,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Achat de peinture et embellissement des locaux	5.000,00 €
Bien être des élèves : sanitaires et casiers	5.000,00 €
Remplacement des chaises et bancs les plus détériorés de l'école	15.000,00 €
PTP Auxiliaires d'éducation et ouvriers	1.500,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>26.500,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA



**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 9

**CENTRE SCOL. ST-MICHEL**

Boulevard Saint-Michel, 24

1040 BRUXELLES

**Implantation concernée :**

Rue Dupont, 20

1030 BRUXELLES

**MONTANT ALLOUE : 9.000,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Installation d'une cloison amovible (salle des profs/d'étude)	3.000,00 €
Equipement d'un matériel vidéo-surveillance et d'un ouvre-porte	3.000,00 €
Achèvement de la construction d'une mezzanine	3.000,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>9.000,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 10

**INSTITUT ST-JOSEPH D'ENSEIGN. TECHNIQUE**

Rue Félix Hap, 14

1040 BRUXELLES

**Implantation concernée :**

Rue des Alliés, 315

1190 BRUXELLES

**MONTANT ALLOUE : 8.226,05 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Aménagement d'un local de science	6.011,62 €
Activités extérieures	2.214,43 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>8.226,05 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA



**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 11

**CENTRE SCOL. EPERONNIERS-MERCELIS**

Rue Mercelis, 36

1050 BRUXELLES

**Implantation concernée :**

Rue Mercelis, 36

1050 BRUXELLES

**MONTANT ALLOUE : 11.200,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Entretien des couloirs et lieux d'accueil collectif	400,00 €
Aménagement de la cour de récréation	2.500,00 €
Participation financière aux activités scolaires	3.800,00 €
Aménagement du bâtiment	3.000,00 €
Participation au projet	1.500,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>11.200,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 12

**CENTRE SCOL. EPERONNIERS-MERCELIS**

Rue Mercelis, 36

1050 BRUXELLES

**Implantation concernée :**

Rue de l'Etuve, 56

1000 BRUXELLES

**MONTANT ALLOUE : 19.100,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Gestion de l'espace de recherche et de rencontre	1.000,00 €
Embellissement de la salle de sport	18.100,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>19.100,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA



**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 13

**INSTITUT DES FILLES DE MARIE**

Rue Théodore Verhaegen, 8

1060 BRUXELLES

**Implantation concernée :**

Rue Théodore Verhaegen, 8

1060 BRUXELLES

**MONTANT ALLOUE : 32.375,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Restauration de la salle polyvalente	32.375,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>32.375,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 14

**INSTITUT ST-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE**

Rue Moris, 19

1060 BRUXELLES

**Implantation concernée :**

Rue Moris, 19

1060 BRUXELLES

**MONTANT ALLOUE : 22.500,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Travaux de rénovation de la salle de gymnastique	20.000,00 €
Achat de matériel multimédia	2.500,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>22.500,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA



**LIBRE SUBVENTIONNE****N° 15****INSTITUT N-D**

Rue de Fiennes, 66

1070 BRUXELLES

**Implantation concernée :**

Rue de Fiennes, 66

1070 BRUXELLES

**MONTANT ALLOUE : 9.373,33 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Centre de documentation	5.720,00 €
Sécurisation de l'entrée	3.653,33 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>9.373,33 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE****N° 16****INSTITUT N-D**

Rue de Fiennes, 66

1070 BRUXELLES

**Implantation concernée :**

Rue Jorez, 8A

1070 BRUXELLES

**MONTANT ALLOUE : 4.500,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Salle de sport	2.500,00 €
Lieu d'accueil des élèves temps de midi	2.000,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>4.500,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA



**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 17

**INSTITUT DE LA PROVIDENCE**

Rue Haberman, 27

1070 BRUXELLES

**Implantation concernée :**

Rue Haberman, 27

1070 BRUXELLES

**MONTANT ALLOUE : 13.072,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Embellissement des lieux de l'école	5.510,00 €
PTP charge patronale (2)	4.017,00 €
Activités culturelles	1.045,00 €
CDI bibliothèque	2.500,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>13.072,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 18

**INSTITUT DES URSULINES**

Avenue du Sippelberg, 10

1080 BRUXELLES

**Implantation concernée :**

Avenue du Sippelberg, 10

1080 BRUXELLES

**MONTANT ALLOUE : 13.550,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Formation des élèves au BEPS (soutien socio-culturel)	2.000,00 €
Outillage du centre de recherche en FLE (soutien socio-culturel)	2.500,00 €
Organisation de visites (soutien socio-culturel)	7.550,00 €
Soutien à la nouvelle section animation (soutien socio-culturel)	1.500,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>13.550,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA



**LIBRE SUBVENTIONNE****N° 19****INSTITUT DES URSULINES**

Avenue du Sippelberg, 10

1080 BRUXELLES

**Implantation concernée :**

Rue Jules Debecker, 71

1080 BRUXELLES

**MONTANT ALLOUE : 17.750,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Dispositif d'appui culturel	17.750,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>17.750,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE****N° 20****CAMPUS ST-JEAN**

Chaussée de Ninove, 136

1080 BRUXELLES

**Implantation concernée :**

Chaussée de Merchtem, 11

1080 BRUXELLES

**MONTANT ALLOUE : 3.225,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
PTP	2.225,00 €
Développement de la bibliothèque de l'implantation	1.000,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>3.225,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA



**LIBRE SUBVENTIONNE****N° 21****CAMPUS ST-JEAN**

Chaussée de Ninove, 136

1080 BRUXELLES

**Implantation concernée :**

Chaussée de Ninove, 136

1080 BRUXELLES

**MONTANT ALLOUE : 13.000,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
BCDR	13.000,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>13.000,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE****N° 22****CENTRE SCOL. DES DAMES DE MARIE-HAECHT-PHILOMENE-LIMITE**

Chaussée de Haecht, 68

1210 BRUXELLES

**Implantation concernée :**

Chaussée de Haecht, 68

1210 BRUXELLES

**MONTANT ALLOUE : 0,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Différents travaux (chapes et carrelages, plomberie, électricité, nouveau mobilier,...)	0,00 €
1 poste PTP : auxiliaire d'éducation à 4/5 temps	0,00 €
1 poste PTP : ouvrier à mi-temps (pour les sites Haecht et Limite)	0,00 €
1 ACS ex- ZEP : une bibliothécaire à temps plein (pour les sites Haecht et Limite)	0,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>0,00 €</b>

(Projets budgétisés sur l'implantation sise Rue de la Limite, 27 à 1210 BRUXELLES)

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA



**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 23

**CENTRE SCOL. DES DAMES DE MARIE-HAECHT-PHILOMENE-LIMITE**Chaussée de Haecht, 68  
1210 BRUXELLES**Implantation concernée :**Rue de la Limite, 27  
1210 BRUXELLES**MONTANT ALLOUE : 37.068,72 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Différents travaux (chapes et carrelages, plomberie, électricité, nouveau mobilier,...)	25.000,00 €
1 poste PTP : auxiliaire d'éducation à 4/5 temps	3.836,72 €
1 poste PTP : ouvrier à mi-temps (pour les sites Haecht et Limite)	657,00 €
1 ACS ex- ZEP : une bibliothécaire à temps plein (pour les sites Haecht et Limite)	7.575,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>37.068,72 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 24

**CENTRE SCOL. STE-VERONIQUE - MARIE-JOSE**Rue Rennequin Sualem, 15  
4000 LIEGE**Implantation concernée :**Rue de Pitteurs, 25  
4020 LIEGE**MONTANT ALLOUE : 8.600,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Remise en état des locaux	2.000,00 €
Culture pour tous	6.600,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>8.600,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA



**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 25

**D.O.A. ST-LOUIS**

Rue Alfred Magis, 20

4020 LIEGE

**Implantation concernée :**

Rue Basse-Wez, 85

4020 LIEGE

**MONTANT ALLOUE : 7.000,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Matériel et équipement scolaire	2.000,00 €
Intégration par la culture et le sport	2.500,00 €
Semaine à thèmes	2.500,00 €
Equipement - agencement local	0,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>7.000,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 26

**CENTRE SCOL. ST-LOUIS**

Rue Alfred Magis, 20

4020 LIEGE

**Implantation concernée :**

Rue Basse-Wez, 85

4020 LIEGE

**MONTANT ALLOUE : 10.000,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Matériel et équipement scolaire	3.000,00 €
Equipement local	5.000,00 €
Actions citoyennes dans le cadre de la semaine à thèmes	2.000,00 €
Activités culturelles et sportives	0,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>10.000,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA



**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 27

**COLLEGE ST-MARTIN - I.S.M. PAIRAY**

Rue de la Province, 101

4100 SERAING

**Implantation concernée :**

Rue du Chêne, 347

4100 SERAING

**MONTANT ALLOUE : 8.500,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Amélioration des compétences en lecture	4.000,00 €
Zen 31 (espace relaxation)	4.500,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>8.500,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 28

**COLLEGE ST-MARTIN - I.S.M. PAIRAY**

Rue de la Province, 101

4100 SERAING

**Implantation concernée :**

Rue de la Province, 101

4100 SERAING

**MONTANT ALLOUE : 10.550,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Espace d'accueil agréable	6.000,00 €
Accès à une technologie moderne	4.550,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>10.550,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA



**LIBRE SUBVENTIONNE****N° 29****INSTITUT D'ENSEIGN. SECONDAIRE STE-MARIE**

Rue Cockerill, 148

4100 SERAING

**Implantation concernée :**

Rue Cockerill, 148

4100 SERAING

**MONTANT ALLOUE : 35.000,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Augmentation de l'espace nécessaire	35.000,00 €
Un meilleur accueil pour mieux vivre l'école	0,00 €
Ouverture d'une médiathèque	0,00 €
Remplacement des vitrages et de l'alarme incendie	0,00 €
Amélioration du cadre de travail des élèves	0,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>35.000,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE****N° 30****INSTITUT D'ENSEIGN. SECONDAIRE STE-MARIE**

Rue Cockerill, 148

4100 SERAING

**Implantation concernée :**

Rue de la Glacière, 39

4100 SERAING

**MONTANT ALLOUE : 9.200,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Remplacement des 4 triptyques endommagés	1.200,00 €
Placement de grillages adéquats de protection	8.000,00 €
Remplacement des 6 triptyques non encore endommagés	0,00 €
Dégraissage, enlèvement des graffitis et peinture des murs	0,00 €
Dégraissage et peinture des murs de l'atelier	0,00 €
Placement d'un faux plafond avec éclairage incorporé	0,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>9.200,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA



**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 31

**COMMUNAUTE EDUCATIVE ST-JEAN-BAPTISTE**

Rue du Collège, 27

5060 TAMINES

**Implantation concernée :**

Rue des Dames, 5

6224 WANFERCEE-BAULET

**MONTANT ALLOUE : 8.000,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Ouverture culturelle et activités	3.000,00 €
Activité d'expression et multi-média	2.500,00 €
Engagement de l'animateur "cirque" et intervenant extérieur	2.500,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>8.000,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 32

**INSTITUT SAINT JOSEPH**

Boulevard de l'Yser, 12

6000 CHARLEROI

**Implantation concernée :**

Rue Pige au Croly, 37

6000 CHARLEROI

**MONTANT ALLOUE : 10.000,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Stop à l'échec	10.000,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>10.000,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA



**LIBRE SUBVENTIONNE****N° 33****COLLEGE D'ENSEIGN. TECHNIQUE DES AUMONIERES DU TRAVAIL**

Grand'rue, 185

6000 CHARLEROI

**Implantation concernée :**

Rue Jules Destrée, 69

6000 CHARLEROI

**MONTANT ALLOUE : 7.000,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Sécurisation des biens élèves	7.000,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>7.000,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE****N° 34****INSTITUT D'ENSEIGN. TECHNIQUE N-D**

Rue de la Science, 52

6000 CHARLEROI

**Implantation concernée :**

Rue de la Science, 52

6000 CHARLEROI

**MONTANT ALLOUE : 15.500,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Réfection des vestiaires	3.500,00 €
Remise à neuf des locaux	2.500,00 €
Rénovation des espaces communs	2.500,00 €
Aménagement et équipement d'un espace de construction citoyen	3.000,00 €
Mobilier sportif	4.000,00 €
Projet culturel	0,00 €
Installation de PC	0,00 €
Achat de matériel	0,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>15.500,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA



**LIBRE SUBVENTIONNE****N° 35****COLLEGE D'ENSEIGN. PROFES. DES AUMONIERES DU TRAVAIL**

Grand'rue, 185

6000 CHARLEROI

**Implantation concernée :**

Rue Jules Destrée, 69

6000 CHARLEROI

**MONTANT ALLOUE : 5.000,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Equipement des terrains de sport au Petit Collège	5.000,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>5.000,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE****N° 36****COLLEGE D'ENSEIGN. PROFES. DES AUMONIERES DU TRAVAIL**

Grand'rue, 185

6000 CHARLEROI

**Implantation concernée :**

Grand'rue, 185

6000 CHARLEROI

**MONTANT ALLOUE : 20.000,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Aménagement du centre de documentation	20.000,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>20.000,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE****N° 37****CENTRE SCOL. ST-JOSEPH - N-D**

Rue Emile Strimelle, 1

6040 JUMET

**Implantation concernée :**

Rue Emile Strimelle, 1

6040 JUMET



**MONTANT ALLOUE : 9.831,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Aménagement des locaux	9.831,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>9.831,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE****N° 38****INSTITUT STE-ANNE**Rue Circulaire, 5  
6041 GOSSELIES**Implantation concernée :**Faubourg de Charleroi, 3  
6041 GOSSELIES**MONTANT ALLOUE : 10.000,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Aménagement de l'espace récréation	10.000,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>10.000,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE****N° 39****LYCEE MIXTE FRANCOIS DE SALES**Rue des Vallées, 18  
6060 GILLY**Implantation concernée :**Rue des Vallées, 18  
6060 GILLY**MONTANT ALLOUE : 5.000,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Création d'un espace vert	5.000,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>5.000,00 €</b>



Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE**

**N° 40**

**LYCEE MIXTE FRANCOIS DE SALES**

Rue des Vallées, 18

6060 GILLY

**Implantation concernée :**

Place des Haies, 10

6060 GILLY

**MONTANT ALLOUE : 36.910,67 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Création d'un nouveau local	36.910,67 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>36.910,67 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE**

**N° 41**

**INSTITUT STE-MARIE**

Rue de l'Enseignement, 1

6140 FONTAINE-L'EVEQUE

**Implantation concernée :**

Rue des Sœurs, 5

6141 FORCHIES-LA-MARCHE

**MONTANT ALLOUE : 2.500,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Sécurisation des biens des élèves	1.200,00 €
Ouverture à la citoyenneté	1.300,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>2.500,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA



**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 42

**INSTITUT STE-MARIE**Rue de l'Enseignement, 1  
6140 FONTAINE-L'EVEQUE**Implantation concernée :**Rue de l'Enseignement, 1  
6140 FONTAINE-L'EVEQUE**MONTANT ALLOUE : 13.000,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Activités sportives et culturelles	5.000,00 €
Remise en peinture des murs de façade de l'établissement	8.000,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>13.000,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 43

**INSTITUT STE-MARIE**Rue de l'Enseignement, 1  
6140 FONTAINE-L'EVEQUE**Implantation concernée :**Rue du Beau Site, 28  
6032 MONT-SUR-MARCHIENNE**MONTANT ALLOUE : 3.100,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Espace vert	3.100,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>3.100,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA



**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 44

**INSTITUT STE-MARIE**Rue de l'Enseignement, 1  
6140 FONTAINE-L'EVEQUE**Implantation concernée :**Avenue Jules Destrée, 3  
6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE**MONTANT ALLOUE : 1.800,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Création d'un espace rencontre	1.800,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>1.800,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 45

**INSTITUT D'ENSEIGN. TECHNIQUE STE-MARIE**Rue Emile Vandervelde, 49  
6141 FORCHIES-LA-MARCHE**Implantation concernée :**Avenue Jules Destrée, 3  
6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE**MONTANT ALLOUE : 2.000,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Création d'une bibliothèque	2.000,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>2.000,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA



**LIBRE SUBVENTIONNE****N° 46****INSTITUT D'ENSEIGN. TECHNIQUE STE-MARIE**Rue Emile Vandervelde, 49  
6141 FORCHIES-LA-MARCHE**Implantation concernée :**Rue Emile Vandervelde, 49  
6141 FORCHIES-LA-MARCHE**MONTANT ALLOUE : 2.000,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Amélioration de l'espace	2.000,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>2.000,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE****N° 47****INSTITUT D'ENSEIGN. TECHNIQUE STE-MARIE**Rue Emile Vandervelde, 49  
6141 FORCHIES-LA-MARCHE**Implantation concernée :**Boulevard du Midi, 161  
6140 FONTAINE-L'EVEQUE**MONTANT ALLOUE : 7.000,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Aménagement de l'espace destiné aux élèves	7.000,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>7.000,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE****N° 48****INSTITUT STE-MARIE**Place d'Arenberg, 20  
6200 CHATELINEAU**Implantation concernée :**

Place d'Arenberg, 20



6200 CHATELINEAU

**MONTANT ALLOUE : 18.065,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Achat de mobilier	18.065,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>18.065,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 49

**INSTITUT STE-MARIE**

Place d'Arenberg, 20

6200 CHATELINEAU

**Implantation concernée :**

Rue des Chasseurs, 82

6200 CHATELET

**MONTANT ALLOUE : 0,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Achat de mobilier	0,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>0,00 €</b>

(Projet budgétisé sur l'implantation sise Place d'Arenberg, 20 à 6200 CHATELINEAU)

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 50

**COLLEGE SAINT PIE X**

Rue Lloyd George, 15

6200 CHATELINEAU

**Implantation concernée :**

Rue Lloyd George, 15

6200 CHATELINEAU

**MONTANT ALLOUE : 15.000,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Aménagement des toilettes élèves	8.000,00 €
Aménagement-équipement d'un local de ressourcement des profs	2.500,00 €
Réaménagement du terrain de foot/rugby	4.500,00 €
Intervention dans les frais d'animation à la communication non-violente	0,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>15.000,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

#### LIBRE SUBVENTIONNE

N° 51

#### INSTITUT SAINT-FERDINAND

Avenue Maréchal Foch, 824

7012 JEMAPPES

#### Implantation concernée :

Avenue Maréchal Foch, 824

7012 JEMAPPES

**MONTANT ALLOUE : 7.450,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Commission prévention de la violence	950,00 €
Ouverture culturelle sur le monde	5.500,00 €
PTP	1.000,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>7.450,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

#### LIBRE SUBVENTIONNE

N° 52

#### INSTITUT DU SACRE-COEUR

Rue des Dames, 77

7080 FRAMERIES

#### Implantation concernée :

Rue d'Orléans, 12

7340 PATURAGES

**MONTANT ALLOUE : 0,00 €**



SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Aménagement (isolation) 3 ans	0,00 €
Activités culturelles	0,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>0,00 €</b>

(Projets budgétisés sur l'implantation sise rue des Dames, 77 à 7080 FRAMERIES)

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

#### LIBRE SUBVENTIONNE

N° 53

#### INSTITUT DU SACRE-COEUR

Rue des Dames, 77

7080 FRAMERIES

**Implantation concernée :**

Rue des Dames, 77

7080 FRAMERIES

**MONTANT ALLOUE : 7.688,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Aménagement (isolation) 3 ans	5.380,00 €
Activités culturelles	2.308,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>7.688,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

#### LIBRE SUBVENTIONNE

N° 54

#### INSTITUT TECHNIQUE ST-JOSEPH (D2-D3)

Rue Gustave Boël, 23

7100 LA LOUVIERE

**Implantation concernée :**

Rue Gustave Boël, 23

7100 LA LOUVIERE

**MONTANT ALLOUE : 8.400,00 €**



SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Installation d'une porte électrique	1.500,00 €
Equipement de l'établissement de la bibliothèque	200,00 €
Installation de vidéocaméra	6.700,00 €
Peinture et banc pour élèves	0,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>8.400,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

#### LIBRE SUBVENTIONNE

N° 55

**INSTITUT STE-MARIE**

Rue de Bouvy, 35

7100 LA LOUVIERE

**Implantation concernée :**

Rue de Bouvy, 35

7100 LA LOUVIERE

**MONTANT ALLOUE : 19.500,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Revitalisation de la bibliothèque	2.500,00 €
Equipement d'un espace polyvalent	3.000,00 €
Espace sportif	2.500,00 €
Installation de bancs	2.500,00 €
Réaménagement du parc	9.000,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>19.500,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

#### LIBRE SUBVENTIONNE

N° 56

**INSTITUT ST-JOSEPH D.O.A.**

Rue Gustave Boël, 55

7100 LA LOUVIERE

**Implantation concernée :**

Rue Gustave Boël, 55

7100 LA LOUVIERE

**MONTANT ALLOUE : 10.800,00 €**



SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Rénovation, extension et organisation d'un plateau	10.000,00 €
Informatisation de la bibliothèque	800,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>10.800,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 57

**INSTITUT ST-THERESE**

Grand'Rue, 79

7170 MANAGE

**Implantation concernée :**

Rue de Bouvy, 35

7100 LA LOUVIERE

**MONTANT ALLOUE : 2.000,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Achat de matériel pédagogique	2.000,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>2.000,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE**

N° 58

**INSTITUT TECHNIQUE ET COMMERCIAL DES AUMONIERES DU TRAVAIL**

Rue de Caraman, 13

7300 BOUSSU

**Implantation concernée :**

Rue de Caraman, 13

7300 BOUSSU

**MONTANT ALLOUE : 19.000,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Aide aux élèves du 1er degré + remédiation 2ème degré	6.000,00 €
Sport pour les jeunes	13.000,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>19.000,00 €</b>



Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE**

**N° 59**

**CENTRE SCOL. DON BOSCO**

Rue Grande, 21

7380 QUIEVRAIN

**Implantation concernée :**

Rue de Mons, 2

7011 GHLIN

**MONTANT ALLOUE : 10.500,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Création d'un sas de resocialisation	1.000,00 €
Voyage pédagogique / activités culturelles	1.500,00 €
Remplacement des châssis, portes	7.000,00 €
PTP	1.000,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>10.500,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE**

**N° 60**

**INSTITUT DOMINIQUE PIRE**

Rue De Lenglentier, 6-14

1000 BRUXELLES

**Implantation concernée :**

Avenue de la Sablière, 1

1160 BRUXELLES

**MONTANT ALLOUE : 1.062,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Bibliothèque et centre de documentation	500,00 €
Fonds de couverture des activités culturelles et des voyages de découverte	562,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>1.062,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à



tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE**

**N° 61**

**N-D SAINT LAMBERT ET ST-LAURENT DOA**

Rue Elisa Dumonceau, 75

4040 HERSTAL

**Implantation concernée :**

Rue Elisa Dumonceau, 75

4040 HERSTAL

**MONTANT ALLOUE : 2.878,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Amélioration - rénovation de certaines classes	1.500,00 €
Réaménagement de certaines classes	1.378,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>2.878,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE**

**N° 62**

**INSTITUT STE-CLAIRE**

Rue Sècheval, 32

4800 VERVIERS

**Implantation concernée :**

Rue Sècheval, 32

4800 VERVIERS

**MONTANT ALLOUE : 6.500,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Achèvement des travaux prévus au niveau de l'espace "toilettes" et création de nouveaux espaces de convivialité dans la cour	6.500,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>6.500,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA



**LIBRE SUBVENTIONNE****N° 63****INSTITUT ST-JOSEPH D.O.A.**

Rue Gustave Boël, 55

7100 LA LOUVIERE

**Implantation concernée :**

Grand'Place, 12

7070 LE ROEULX

**MONTANT ALLOUE : 355,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Organisation d'une école de devoirs, équipement du local	355,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>355,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

**LIBRE SUBVENTIONNE****N° 64****INSTITUT ST-HENRI**

Rue du Commerce, 21

7780 COMINES-WARNETON

**Implantation concernée :**

Rue de l'Eglise, 6

7783 BIZET

**MONTANT ALLOUE : 2.112,00 €**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Part patronale PTP aide éducative	1.500,00 €
Achat de matériel informatique et multimédia	612,00 €
<b>TOTAL DES MOYENS</b>	<b>2.112,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 octroyant un subside pour l'année scolaire 2007-2008 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Marie ARENA

